



ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 03 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VOIRIE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

MODIFICATION CIRCULATION « PANNEAUX STOP »

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 225 et R 417,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la loi du 2 Mars 1982 n° 82 213 relatives aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82 613 du 22 Juillet 1982,

VU l'arrêté n°24-444 en date du 26 septembre 2024, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directeur Général des Services techniques,

VU qu'à l'intersection **des rues de Viry et de l'Ermitage**, la règle de circulation est une priorité à droite dans les deux sens de circulation,

CONSIDERANT qu'il convient de réduire la vitesse à ce croisement,

CONSIDERANT qu'il convient de garantir la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera réglementée de la façon suivante à compter **du jeudi 03 juillet 2025** :

• **RUE DE VIRY/ RUE DE L'ERMITAGE**

- **Mise en place de panneaux STOP.**

ARTICLE 2 : Toute signalisation mise en place afin de porter les nouvelles dispositions à la connaissance des automobilistes sera entretenue par les services techniques municipaux,

ARTICLE 3 : Cet arrêté annule et remplace tout arrêté antérieur relatif à cette intersection,

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Commissaire de Police, Circonscription de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Monsieur le chef de la Police Municipal de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de **STE GENEVIEVE DES BOIS**,

Tous agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 03 juillet 2025

Pour le Maire

Corinne MICHEL

Directrice Générale des Services Techniques

